

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À 20h00 À LA SALLE LOUIS DUPÉRÉ.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Sur place	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	Sur place	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	Sur place	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	Sur place	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	Sur place	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	Sur place	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	Sur place	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers d'octobre 2021
 - 6.3. Dépôt des résultats financiers comparatifs pour 2019-2020-2021
 - 6.4. Adoption du calendrier des séances 2022
 - 6.5. Responsabilités des élus
 - 6.6. Nomination d'un maire suppléant
 - 6.7. Congé de Noël du bureau municipal
 - 6.8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Paiement de facture à Somavrac C.C.
 - 8.2. Adjudication de contrat pour fourniture de propane
 - 8.3. Programmation TECQ 2019-2023
 - 8.4. Signature lettre d'entente pour création d'un poste de mécanicien/adjoint responsable des travaux publics
 - 8.5. Embauche d'une ressource au poste de chauffeur de déneigement
9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. Paiement de facture à Groupe Voyer inc.
- 9.2. Paiement de facture à la MRC de La Mitis
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Paiement de factures pour projet jeux d'eau à Simexco
 - 10.2. Paiement de facture à Marquis pour projet du livre du 150^e
 - 10.3. Demande au Fonds de Vitalisation de la MRC de La Mitis
 - 10.4. Demande de commandite La Ressource d'aide aux personnes handicapées
 - 10.5. Demande de support financier à l'URLS pour projet des jeux d'eau
 - 10.6. Demande à la Caisse Desjardins de la Neigette Mitis-Ouest pour le projet des jeux d'eau
 - 10.7. Don et activité pour les paniers de Noël de Moisson Mitis
 - 10.8. Demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés
 - 10.9. Demande d'aide financière pour la réalisation du livre des athlètes de La Mitis
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Avis de motion Règlement #308-21 modifiant le règlement de construction 214-10
 - 11.2. Dépôt et adoption du projet de règlement #308-21 modifiant le règlement de construction 214-10
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1.
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-11-175 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-176 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes **Maire**

- Mrc : Beaucoup de travail sur le budget

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Les balises d'hiver sont posées;
- Le tour de niveleuse a été effectué;

- Il y a eu de l'entretien des trous dans les chemins.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Des discussions pour modifier le nombre collectes ont avortées;
- OMHM : Toutes les unités sont louées;
- C'est le début de l'hiver. Aller profiter du Mont-Comi et du Domaine Valga.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- GRH : Embauche d'un nouveau chauffeur pour le déneigement;
- L'approvisionnement en eau potable dans le secteur du Mont-Comi est un peu plus problématique à cause d'un manque de circulation.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Il y a toujours des maisons en construction.

Mme Meggy Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Fédération Québécoise des Municipalités : Envoie le renouvellement d'adhésion 2022;

Centraide Bas-Saint-Laurent : Nous invite à contribuer à la campagne 2021 en implantant une campagne en milieu de travail;

Les Transporteurs en Vrac de Rimouski inc. : nous offrent les services des membres de leur association pour le transport en vrac;

Messieurs Jérôme et Réjean Ouellet : nous font part de leurs insatisfactions sur l'état du Rang Bélanger;

Ministère des Transports : Nous rappelle les étapes à réaliser pour la transformation au DEL de l'éclairage des voies publiques;

Regroupement de parents de hockeyeurs : demande notre aide afin de discuter avec la ville de Rimouski pour atténuer les coûts supplémentaires d'inscriptions pour les joueurs de l'extérieur;

Maison des jeunes Gaëlle Toanen : demande à la municipalité de hausser à 8 000\$ sa contribution annuelle;

Monsieur Denis Croft : Nous remet sa lettre de démission à titre de préposé à la patinoire.

21-11-177

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24042 à 24119	270 453.87\$
Prélèvements #2991 à 3016	28 099.71\$
Salaires élus (oct)	2 503.47\$
Salaires employés (19/09 au 30/10)	32 273.62\$
Salaires pompiers (19/09 au 30/10)	457.15\$
Total	333 787.82\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-178 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 octobre 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-179 6.3 - DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR 2019-2020-2021

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

	REVENUS			
	nov-21	Budget 2021	2020	2019
Taxes	1 377 592,00 \$	1 377 077,00 \$	1 369 828,00 \$	1 248 401,00 \$
Tenant lieu de taxes	22 670,00 \$	21 443,00 \$	22 402,00 \$	20 733,00 \$
Transferts	309 642,00 \$	348 440,00 \$	387 479,00 \$	303 297,00 \$
Services rendus	96 222,00 \$	20 820,00 \$	38 319,00 \$	40 082,00 \$
Imposition de droits	40 319,00 \$	27 500,00 \$	50 742,00 \$	20 244,00 \$
Autres	97 285,00 \$	188 147,00 \$	231 772,00 \$	211 689,00 \$
Totaux	1 943 730,00 \$	1 983 427,00 \$	2 100 542,00 \$	1 844 446,00 \$

CHARGES				
	nov-21	Budget 2021	2020	2019
Administration générale	232 111,00 \$	310 103,00 \$	325 718,00 \$	269 665,00 \$
Sécurité publique	148 092,00 \$	202 688,00 \$	192 363,00 \$	189 292,00 \$
Transport	529 756,00 \$	556 190,00 \$	596 216,00 \$	557 741,00 \$
Hygiène du milieu	366 523,00 \$	384 978,00 \$	495 645,00 \$	294 455,00 \$
Santé et Bien-Être	994,00 \$	6 500,00 \$	18 715,00 \$	8 670,00 \$
Urbanisme et dév.	53 777,00 \$	83 022,00 \$	75 083,00 \$	59 250,00 \$
Loisirs et culture	171 798,00 \$	237 834,00 \$	274 152,00 \$	199 441,00 \$
Frais de financement	37 376,00 \$	64 309,00 \$	120 126,00 \$	89 615,00 \$
Totaux	1 540 427,00 \$	1 845 624,00 \$	2 098 018,00 \$	1 668 129,00 \$

21-11-180 6.4 - ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2022

ATTENDU QUE pour l'année 2022 les séances régulières du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski se tiendront les premiers lundis de chaque mois ou les mardis lors de jours fériés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2022 :

SÉANCES DE CONSEIL 2022		
JOURNÉE	DATE	HEURE
Lundi	10 janvier 2022	20h00
Lundi	7 février 2022	20h00
Lundi	7 mars 2022	20h00
Lundi	4 avril 2022	20h00
Lundi	2 mai 2022	20h00
Lundi	6 juin 2022	20h00
Lundi	4 juillet 2022	20h00
Lundi	1er août 2022	20h00
Mardi	6 septembre 2022	20h00
Lundi	3 octobre 2022	20h00
Lundi	7 novembre 2022	20h00
Lundi	5 décembre 2022	20h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-181 6.5 - RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Monsieur Étienne Lévesque demande le huis clos à 20h13

Monsieur Étienne Lévesque demande le retour de la séance à 20h21

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil à des postes liés aux responsabilités municipales;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE les responsabilités du conseil municipal soient réparties comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| M. Georges Deschênes | Maire |
| <ul style="list-style-type: none">• MRC• Communication médias• Mesure d'urgence | |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | siège n° : 1 |
| <ul style="list-style-type: none">• Voirie | |
| M. Étienne Lévesque, conseiller : | siège n° : 2 |
| <ul style="list-style-type: none">• Matières résiduelles• OMH• Politique familiale• Tourisme | |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller : | siège n° : 3 |
| <ul style="list-style-type: none">• Aqueduc et égouts• Administration• Ressources humaines | |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller : | siège n° : 4 |
| <ul style="list-style-type: none">• Urbanisme• Sports et loisirs• Bibliothèque | |
| Mme Meggy Lévesque Parent, conseillère : | siège n° : 5 |
| <ul style="list-style-type: none">• Service incendie• Sécurité publique | |
| M. Waren Soucy, conseiller : | siège n° : 6 |
| <ul style="list-style-type: none">• Développement résidentiel et commercial• Relations organismes• Festival Country• Fête du 150^e• Bâtiments municipaux | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-182

6.6 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant afin de pallier aux responsabilités du maire en cas non-disponibilité de ce dernier à effectuer ses tâches et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE monsieur Sylvain Deschênes soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour janvier et février 2022;

QUE la prochaine nomination au poste de maire suppléant soit effectuée le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-183

6.7- CONGÉ DE NOËL DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU la fermeture des bureaux du gouvernement et des autres partenaires administratifs de la municipalité dans le temps des fêtes;

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur à la municipalité octroie des congés selon la répartition suivante :

- Veille de Noël
- Jour de la fête de Noël
- Lendemain de Noël
- Veille du jour de l'an
- Jour de l'an
- Lendemain du jour de l'an

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-184

6.8 - DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le secrétaire-trésorier, M. Frédérick Lee, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski

21-11-185

8.1- PAIEMENT DE FACTURE À SOMAVRAC C.C.

ATTENDU QUE l'abrasif hivernal doit être mélangé à des matières de déglçage;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #39752 de Somavrac C.C. au montant de 10 870.40\$ taxes incluses ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient imputés au compte #02-33000-635 (ABRASIFS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-186

8.2 – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR FOURNITURE PROPANE

ATTENDU l'appel d'offres #PROP-2021 qui a été lancé par la municipalité en octobre 2021 pour la fourniture de propane;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois entreprises et que ces dernières ont toutes répondu avec les prix suivants :

(en marge de surplus après le prix à la rampe)

Supérieur Propane 0.006911\$/litre

Les Pétroles BSL 0.006956\$/litre

Solugaz 0.006565\$/litre

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie à Solugaz la fourniture de propane du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-187

8.3- PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-188

8.4- SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE POUR CRÉATION D'UN POSTE DE MÉCANICIEN/ADJOINT RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le besoin de créer un poste de mécanicien/adjoint responsable des travaux publics afin d'effectuer la transition des éventuels départs à la retraite au cours des prochaines années ;

ATTENDU QU'une séance de négociation a eu lieu entre l'employé, le syndicat et la direction générale en août 2021 et qu'une entente de principe est survenue à la suite des discussions ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de signer la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique Locale 1142 portant sur la dotation d'un poste de mécanicien/adjoint responsable des travaux publics;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-189

8.5- EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE CHAUFFEUR DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU le départ en année sabbatique de monsieur Gilles Bernier ;

ATTENDU QUE la municipalité a ouvert un poste de remplacement pour un chauffeur au déneigement;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Jean-Yves Proulx pour pourvoir le poste;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'embaucher monsieur Jean-Yves Proulx à titre de chauffeur au déneigement;

QUE les conditions d'embauche de monsieur Proulx soient en fonction de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-190

9.1- PAIEMENT DE FACTURE À GROUPE VOYER INC.

ATTENDU QUE la pompe au poste Lebel nécessitait une mise à niveau et un reconditionnement ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #73099 de Groupe Voyer inc. au montant de 5 244.97\$ taxes incluses ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient imputés au compte #02-41400-521 (ENT.REP. BASSIN ÉPURATION).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-191 9.2- PAIEMENT DE FACTURE À LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU la hausse des coûts réels vis-à-vis de coûts estimés pour la gestion des quotes-parts dans la gestion des matières résiduelles qui avaient été fournies par la MRC de La Mitis ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #38667 de la MRC de La Mitis au montant de 10 940.91\$;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés aux comptes :

#02-45120-951	8 879.61\$ (QP ENFOUISSEMENT)
#02-45210-446	2 008.14\$ (QP MAT. RECYCLABLES)
#02-45300-951	53.16\$ (QP ENFOUISSEMENT)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-192 10.1 – PAIEMENT DE FACTURES POUR PROJET JEUX D'EAU À SIMEXCO

ATTENDU QUE les municipalités de Price et de Saint-Gabriel-de-Rimouski se sont adjointe pour un appel d'offres commun pour l'installation de jeux d'eau;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été remporté par Les industries Simexco inc. ;

ATTENDU QUE le projet est terminé à plus de 95%

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #9248 des industries Simexco inc. au montant de 104 252.30\$ taxes incluses ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient imputés au projet de réalisation de jeux d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-193 10.2 – PAIEMENT DE FACTURE À MARQUIS POUR PROJET DU LIVRE DU 150^E

ATTENDU QUE la municipalité a accepté la soumission de Marquis imprimeur via la résolution 21-09-155 ;

ATTENDU QUE la livraison des volumes a été effectuée le 5 novembre 2021

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #225847 de marquis au montant de 17 734.87\$ taxes incluses ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient imputés au projet du 150^e de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-194 10.3 – DEMANDE AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE le Centre Polyvalent de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est un lieu de diffusion culturelle depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la configuration actuelle de la salle principale en fait une des plus difficiles à sonoriser;

ATTENDU QUE des artistes majeurs se produisent en spectacle dans cette salle augmentant le rayonnement de la MRC de La Mitis et de la municipalité;

ATTENDU QUE la scène amovible peut être dangereuse pour les personnes qui la manœuvrent ;

ATTENDU QUE les équipements de sonorisation ainsi que les tables et chaises utilisées lors des événements culturels ont atteint leur fin de vie utile,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le Conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande une contribution financière de 83 413\$ au Fonds de vitalisation selon l'axe 3.3 « assurer la vitalité de nos milieux de vie » pour le projet d'amélioration des installations culturelles du Centre Polyvalent ;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour signer tous les documents et autorisations relatifs à cette demande ;

QUE la municipalité s'engage à assumer sa part de 20% aux coûts totaux du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-195 10.4 – DEMANDE DE COMMANDITE LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 25\$ à La Ressource d'aide aux personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-196

10.5 – DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER À L'URLS POUR PROJET DES JEUX D'EAU

ATTENDU QUE le montage financier du projet des jeux d'eau nécessite l'implication de partenaires financiers;

ATTENDU QUE l'utilisation des jeux d'eau par les enfants de la municipalité augmente l'activité physique de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à l'URLS du Bas-Saint-Laurent une contribution financière de 9 500\$ pour la réalisation du projet des jeux d'eau;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour signer tous les documents et autorisations relatifs à cette demande ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-197

10.6 – DEMANDE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NEIGETTE MITIS-OUEST POUR LE PROJET DES JEUX D'EAU

ATTENDU QUE le montage financier du projet des jeux d'eau nécessite l'implication de partenaires financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la Caisse Desjardins de la Neigette-Mitis Ouest un appui financier afin de réaliser le projet des jeux d'eau;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour signer tous les documents et autorisations relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-198

10.7 – DON ET ACTIVITÉ POUR LES PANIERS DE NOËL DE MOISSON MITIS

ATTENDU QUE Moisson Mitis sollicite notre appui pour la campagne des Paniers de Noël 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à l'Épicerie Saint-Laurent leur collaboration afin d'installer un panier où les citoyens pourront déposer leurs denrées non périssables;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue à l'achat pour 50\$ de denrées qui seront déposées dans le panier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-199

10.8 – DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLAN D’ACTION EN FAVEUR DES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec poursuit son programme de soutien financier pour la mise en œuvre des plans d’action MADA à travers le Québec.

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité et à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touché par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l’offre de services et d’infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l’habitation, la participation sociale, les services de santé, l’aménagement urbain et le transport.

CONSIDÉRANT QUE la table vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorable la mise en œuvre des plans d’action MADA sur l’ensemble du territoire

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prenne part à la demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plans d’action en faveur des aînés et demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d’effectuer une demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plan d’action en faveur des aînés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

21-11-200

10.9 – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU LIVRE DES ATHLÈTES DE LA MITIS

Ce point est remis à une réunion ultérieure

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #308-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 214-10

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Sylvain Deschênes qu’à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l’adoption du règlement numéro 308-21 modifiant le règlement de construction numéro 214-10. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

21-11-201

11.1 – DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #308-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 214-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer des modifications au règlement de construction numéro 214-10, afin de modifier les modalités d’utilisation de conteneur sur le territoire de la municipalité et d’abroger l’article 3.2;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné à la séance du 15 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 308-21 modifiant le règlement de construction numéro 214-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-11-202 13.1 – PROJET PILOTE DE LA MRC DE LA MITIS POUR UNE RESSOURCE EN ACCOMPAGNEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, St-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Luce désirent présenter un **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-203 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

DE lever l'assemblée il est 20h52.

Georges Deschênes
Maire
trésorier

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire